



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 118 du 29 décembre 2023

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SOMMAIRE

n° 118 du 29 décembre 2023

SPECIAL

SGAR

Arrêté 2023/SGAR/781 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Arrêté SGAR/DREAL/2023-782 du 28 décembre des biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements.

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ N° 2023/SGAR/781

portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte des cartes des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
- VU la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU la circulaire interministérielle NOR-IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU L'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 25 mai 2023 nommant Mme Urwana Querrec Halleguen secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
- VU l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/737 du 14 décembre 2023 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire ;

- CONSIDERANT** les désignations formulées par les organismes représentés au CESER des Pays de la Loire en application de l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/737 du 14 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** l'erreur matérielle constatée dans le tableau annexé à l'arrêté 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 portant désignation des membres du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire ;
- SUR** Proposition de Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1** La liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2** L'arrêté 2023/SGAR/755 du 26 décembre 2023 est abrogé.
- ARTICLE 3** La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la Présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au Président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 28 DEC. 2023

Fabrice RIGOULET-ROZE



ANNEXE A L'ARRETE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CESER (2024-2029)

Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
1 ^{er} collège	Secteurs économiques	4	Chambre régionale d'agriculture et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	ROULLAND	Bruno
			Chambre régionale d'agriculture	LHOMMEAU	Jean-Marie
				BONNEAU	Marie-Thérèse
				DOUILLARD	Sylvie
		5	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et CRESS	SEHET épouse BESSONNEAU	Laurence
				REYRE MENARD	Fanny
			Chambre régionale de métiers et de l'artisanat	FAVROU épouse TENAUD	Françoise
				ROCHER	Marc
				DROUILLY épouse PETIT	Anne
		6	Chambre de commerce et d'industrie régionale et CRESS	MOYSAN	Patrice
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et Union maritime Nantes port (UMNP)	GENIBREL	Charles
				COCHET	Nathalie
			Chambre de commerce et d'industrie régionale	PAPIN épouse BEALU	Géraldine
	VALLAT	Didier			
			BLOUIN	Bénédicte	
	1	Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)	JOUNEAU	José	
	Organisations professionnelles d'employeurs	1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	LELORE	Laurent
		1	Jeunes agriculteurs (JA)	MOREAU	Céline
		1	Coordination rurale des Pays de la Loire	CLERGEAU	Guy-Marie
		7	MEDEF	HAMON	Jean-Pierre
				BRYJA	Caroline
				CUNAUD	Vincent
				FONTAINE	Pascal
				GEISSLER	Sophie
				KHERCHAOUI	Mehdi
				TROUILLARD	Jean-François
		4	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	YADRO	Cécile
				BAZIN	Marie-Jeanne
				MANDIN	Marie-Agnès
				MORIN	Olivier
		3	U2P	ROCH	Benoît
				DELOUCHE	Christelle
	GIRARDEAU			Eric	
1	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	BROUSSEAU	Jacques		
1	Comité régionale des banques	VIRLOUVET	Gaël		
1	Délégation régionale de l'UDES et délégation régionale de l'UNIFED	MENES	Jean-Guillaume		
1	EDF	MARHADOUR	Marc		
1	EDF	TEMKINE	Juliette		
2 ^e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région	15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL	Bernadette
				CASSARD	Brigitte
				CLOUTOUR	Paul
				FOUET	Cécile
				RIOU	Dominique
				MALO	Eric
				THOUMIN	Isabelle
				BORDRON	Jacques
				GAUTIER	Jean-Pierre
				TESSIER	Jean-Yves
				SEMELIN	Jonathan
				CHAGNAS	Laurent
				MOREAU	Pasquale
				GACHOT	Sylvie
				CHALET	Philippe
		8	Comité régional de la CGT	HERMOUET	Marie-Laure
				OBLE	Diane
				PARIS	Catherine
				SAVATIER	Chrystèle
				BACHELOT	Eric
				BESNARD	Christophe
		6	Union départementales CGT-FO	GODARD	Stéphane
				KERGROAC'H	Yvic
				MILON	Fabien
				MOISAN	Sylvie
				LARDEUX	Hubert
				PELARD	Eric
GRANDIN	Anne-Marie				
HERBRETEAU	Bénédicte				

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
		3	Union régionale C.F.T.C.	BOUMARD	Isabelle
				de JACQUELOT du BOISROUVRAY	Marc
				TRINIDAD	Jean-Yves
		3	Union régionale CFE – CGC	TRIOU	Frederic
ORRIERE	Emilie				
HANARTE	Jérôme				
2	Union régionale de l'UNSA	LASNE	Anne		
		JOUIN	Lionel		
1	Union régionale SOLIDAIRES	BRUNACCI	Jean		
3e collège	Economie sociale et solidaire	1	Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire	FENIES DUPONT	Karine
		1	Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOSS)	URBAIN	Caroline
		1	Mutualité française	PERRET	Daniele
		1	COORACE	FIEVRE	Dominique
		1	Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS) des Pays de la Loire	LETOURNEUX	Jean-Pierre
		1	Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)	THERET	Bernard
	Solidarité	1	Union régionale des associations familiales (URAF)	LAPERRIERE-MICHAUD	Dominique
		1	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	PAVAGEAU	René
		1	Association des paralysés de France	BLAIN	Jean-Pierre
		1	Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes et de leurs familles (FRCIDFF)	LE MEUR	Anne
	Culture	1	Pôle patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire	MANOURY	Laurent
		1	Culture désigné par les responsables des établissements d'enseignement supérieur dans le champ de la culture et les responsables des pôles régionaux de coopération des filières culturelles	BONHOURS	Michel
	Jeunesse et sports	1	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	VIDALLAC	Marika
		1	Comité régional olympique et sportif (CROS)	CORDIER	Anne
		1	Fédération régionale des jeunes chambres économiques	POUPARD	Morgane
		1	Union nationale des étudiants de France (UNEF) (-30 ans)	BRIAND-BOUCHER	Benjamin
		1	Fédération étudiante des associations angevines de la Loire, représentant la FAGE (-30 ans)	BRUN	Timothée
	Education et innovation	1	Responsables des établissements publics d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles)	ROBLEDO	Christian
		1	responsable des établissements privés d'enseignement supérieur et d'organismes privés de recherche	DUREPAIRE	Jean-Michel
		1	Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre (URADEL)	FOSCHIA	Aldo
		1	Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	CHENEDE	Cécile
		1	Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	ABRAHAM	Patricia
		1	Apel académique des Pays de la Loire	SALIOU	Caroline
		1	Pôles de compétitivité	BOISMORIN	Gino
	Environnement	2	France nature environnement (FNE)	FORTIN	Marie
				GAVALLET	Jean-Christophe
		1	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	PIPAUD	Vincent
		1	Graine Pays de la Loire	DESCARPENTRIES	Sophie
		1	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)	LEDUC	Denis
		1	FIBOIS	BUREAU	Jean
		1	NEOPOLIA	LEMESLE	Pascal
	Logement et consommation	1	Fédération régionale des chasseurs et fédération régionale des pêcheurs	ROSE	Dany
		1	Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire (USH)	MARTINEAU	Damien
1		Union nationale de la propriété immobilière des Pays de la Loire (UNPI)	LAGARDE	Alexis	
1		Union régionale consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	FEUFEU	Bérangère	
Aménagement - tourisme	1	Association « UFC que choisir »	HIVERT	Marie-Hermine	
	1	Fédération des entreprises publiques locales (EPL)	RAYNAUD	Françoise	
Collège 4	Personnalités qualifiées	6		CROUE	Véronique
				PRIOU	Pascal
				CHARLOT	Antoine
				GALIBERT	Stéphane
				GAUDEMER	Emmanuelle
				BIETTE	Sophie
HERVOUET	Nelly				



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté N° SGAR/DREAL/2023- 482

des biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements

LE PRÉFET DE LA Région PAYS DE LA LOIRE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2013 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 3211-7 et suivants,

VU le décret n°2013-315 du 15 avril 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'État en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux,

VU le décret n°2013-936 du 18 octobre 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé des établissements publics de l'État prévues à l'article L.3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux,

VU le décret n°2013-937 du 18 octobre 2013 établissant la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L.3211-1 3-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les propositions des préfets de département,

Considérant les sites non encore cédés inscrits sur l'arrêté n° SGAR/DREAL/2023-531 en date du 7 septembre 2023 concernant les biens de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur de la production de logements,

Considérant que, conformément aux textes susvisés, il appartient au représentant de l'État dans la région d'établir une liste régionale des terrains de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur du logement,

Considérant l'avis favorable du Comité régional de l'hébergement et de l'habitat en date du 16 novembre 2023 sur la liste contenue dans le présent arrêté,

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les biens de l'État et des opérateurs de l'État listés ci-après sont déclarés cessibles en faveur de la production de logements

dép	commune	Adresse ou nom du site	surface cessible en m ²	Parcelle concernée	Propriétaire	première inscription sur la liste régionale
44	NANTES	Ancienne caserne Moncey (rue Stéphenson)	3667*	CH 273p	Ministère de l'Intérieur - Gendarmerie	2020
44	CLISSON	Rue de la Mare Rouge (secteur gare)	5190	AR 399	SNCF Réseau	2014
44	NANTES	36 rue Paul Bert	3500*	KW 15	Etat	2023
44	REZE	32 rue Saint Lupien	545	AH 72	Ministère de la Culture	2023
44	NANTES	19 avenue de la Close	1894	NR393	Ministère de la Justice	2023

* La superficie donnée dans le tableau est donnée à titre indicatif ; un document d'arpentage sera nécessaire pour ajuster précisément la valeur.

ARTICLE 2 : L'inscription de ces terrains sur la liste régionale précitée ouvre droit au dispositif de décote prévue par le code général de la propriété des personnes publiques sus-visé. La décote bénéficiant au prix de cession de ces biens sera fixée au cas par cas, en fonction du programme de logement social arrêté et sur la base du dossier de demande de cession transmis, par l'acquéreur futur, au préfet de département.

ARTICLE 3 : Le préfet de département et ses services accompagnent les collectivités concernées, et tous établissements et opérateurs intéressés au sens de l'article L.3211-7-11-1^o du code général de la propriété des personnes publiques, dans la définition et la réalisation sur ces emprises de programmes de logement comportant une part de logements sociaux.

ARTICLE 4 : Le préfet de région, les préfets de département, les directeurs départementaux des finances publiques et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

NANTES, le **28 DEC. 2023**
le PRÉFET,

Fabrice RIGOLET-ROZE

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

